

Grève : «Une loi pour éviter les jours d'examens»

• Martial DUMONT

Hier, la grève a encore pénalisé pas mal d'étudiants. Dont certains sont déjà en examen. Du coup, le ministre de la Mobilité wallon, Carlo Di Antonio, lance une proposition qu'il voudrait voir discutée en concertation avec les syndicats : sanctuariser les périodes d'examens. Autrement dit faire admettre aux syndicats qu'une grève ne pourra plus avoir lieu dans cette période délicate.

«Il existe une loi de 1948 qui oblige les services publics comme les hôpitaux à assurer l'accueil de patients même en cas de grève dit le ministre.

On pourrait imaginer d'étendre ce principe aux transports en commun qui mènent à ces hôpitaux, mais aussi à ceux qui conduisent les étudiants à leurs examens».

Deux possibilités existent : modifier la loi de 1948. Mais ça, c'est une compétence fédérale.

«Voilà pourquoi je vais proposer aux syndicats, pour la Wallonie, via la négociation, d'intégrer dans le pro-

cessus de dépôt de préavis de grève, d'éviter les périodes d'examens».

Cela permettra, dit encore le ministre d'éviter la casse chez les usagers tout en respectant le droit de grève que Di Antonio dit respecter. «En tout cas les bonnes grè-

ves, celles qui sont préavisées comme celles d'hier, pas les grèves sauvages».

Côté syndical, on est assez sceptique sur la proposition.

«Aujourd'hui, la procédure veut qu'entre la première rencontre avec la direction des TEC et le passage à la

grève, il y ait 15 jours» explique Carmino Fasano de la CGSP. «Si on postpose une grève, qui est souvent la réaction à un événement soudain, ça n'a plus beaucoup de sens...»

Qu'à cela ne tienne répond Di Antonio. «Si c'est un problème technique de délai, on peut en rediscuter et modifier le règlement. Ce que je veux, c'est que le contrat de service public soit respecté en accord avec les

syndicats. Ils ne doivent pas oublier qu'aujourd'hui 48 % des transports en Wallonie sont déjà assurés par des compagnies privées. Si on n'amé-

liore pas les services, que les syndicats réfléchissent aux conséquences : j'en entends déjà réclamer plus de privatisation...».

Quant aux grèves sauvages (les plus nombreuses) Di Antonio est clair :

«C'est toujours l'apanage de petits groupes. La plupart des chauffeurs en ont marre de ce genre de comportement. J'estime qu'il faudrait pouvoir prendre des mesures disciplinaires à l'égard de ces personnes qui ne donnent pas de chance à la concertation». ■